DATAPAK

GROUPE **5** HERBICIDE

ATRAZINE 480

HERBICIDE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANTL'EMPLOI

NE PAS UTILIISER EN COLUMBIE-BRITANNIQUE

GARANTIE:
ATRAZINE 451 g/L
Triazines Apparentées 29 g/L

Contient du 1-(3-Chloroallyl)3,5,7-Triaza-1-Azoniaadamantane Chloride à raison de0,065% à titre d'agent de conservation.

N° HOMOLOGATION 20997
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Herbicide liquide pour une suppression sélective des mauvaises herbes dans le maïs.

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

CONTENU NET: 10L

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:
L'ATRAZINE 480 assure une suppression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges et de la folle avoine dans le maïs. Ce produit peut être appliquéavant ou après la levée des mauvaises herbes.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance à ATRAZINE 480, herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturelle-ment résistantes à ATRAZINE 480 et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population sices herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le moded'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriéesde gestion de la résistance.
Pour retarder l'acquistion de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le ATRAZINE 480 ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes etqui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe different, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieuresde pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des practiques de labour ou des pratiques de lutte méchanique, culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles des résistance, s'adresser à Technical Service au 800-265-4624 ou à www.uap.ca.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

vélar fausse giroflée	renouée liseron
moutarde des champs	chénopode blanc
pourpier potager	amarante à racine rouge
herbe à poux	trèfle spontané
renouée	folle avoine
renouée persicaire	

REMARQUE: Il se pourrait que certains biotypes naturels des mauvaises herbes à feuilles larges énumérées ci-dessus soient capables de tolérer les tri-azines et ne puissent pas être supprimées par l'atrazine seule. Dans un tel cas, voir les recommandations spécifiques dans la section des mélanges enréservoir de cette étiquette ou consulter les autorités agricoles locales.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION:
Le produit peut être appliqué:
• en traitement de pré-semis incorporé (PSI)
• en traitement de pré-levée
• en traitement de post-levée
dans le cadre d'un programme de labour conventionnel ou de labour minimal.
S'il y a des mauvaises herbes qui échappent à un traitement de pré-semis incorporé ou de pré-levée, il se pourrait qu'une application additionnelle depost-levée devienne nécessaire. Ne jamais effectuer plus d'une application supplémentaire par année et seulement au printemps.
ATTENTION: Les cultures traitées qui ne sont pas mûres ne doivent jamais être données en pâture aux animaux, ni coupées pour les nourrir. (Dans lecas du maïs, la récolte n'est mûre qu'après l'apparition des épis). On ne possède pas suffisamment de renseignements pour approuver une telle utili-sation.

ENGRAIS LIQUIDES (MAÏS):
Pour un traitement de pré-semis incorporé ou de pré-levée, des solutions azotées ou des engrais liquides complets peuvent remplacer l'eau commevéhicule d'application.
ATTENTION: Ne pas appliquer après la levée du maïs, car l'engrais liquide pourrait endommager la culture. En cas de doute concernant la compatibil-ité, vérifier en mélangeant une petite quantité d'ATRAZINE 480 avec l'engrais liquide qu'on a l'intention d'utiliser.

ENGRAIS GRANULAIRES SECS EN VRAC:
Beaucoup d'engrais granulaires secs en vrac peuvent être imprégnés d'ATRAZINE 480 ou d'ATRAZINE 480 plus DUAL II Magnum, pour effectuer untraitement de pré-semis incorporé afin de supprimer les mauvaises herbes dans le maïs.
Préparer les mélanges herbicide(s)/engrais en se servant d'un système de mélange/chargement fermé. Pulvériser le ou les herbicides uniformément sur l'engrais. Si le mélange herbicide(s)/engrais est trop humide, l'emploi d'une poudre très absorptive comme MICROCELE, uneterre à diatomées ou une argile en poudre fine est recommandé. En général, on aura besoin de moins de 2% de poudre absorptive au

poids.Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer les mélanges d’ATRAZINE 480 ou d’ATRAZINE 480 plus DUAL II Magnum et d’engrais d’unefaçon uniforme sur le sol, en utilisant un appareil bien réglé immédiatement après avoir préparé le mélange. Incorporer en suivant les instructions de l’étiquette.
REMARQUE: Appliquer un minimum de 225 kg par hectare d’engrais granulaire sec imprégné de la quantité recommandée d’herbicide. **Ne pas imprégner l’ATRAZINE 480 ou l’ATRAZINE 480 plus DUAL II Magnum sur des engrais azotés, des super phosphates ou de la pierre calcaire.**
Les travailleurs incorporant l’atrazine dans des engrais secs en vrac doivent se conformer à ce qui suit:

- Cette activité est limitée aux installations commerciales (l’imprégnation de l’engrais est interdite à la ferme).
- Les installations doivent avoir recours à un système fermé de mélange et de chargement.
- Le maximum de matière active à incorporer par jour est de 1500 kg.
- Cette activité ne peut se prolonger plus de 30 jours par année.

Traitement de post-levée avec l’ATRAZINE 480 dans une émulsion huile-eau:
L’action de l’ATRAZINE 480 est intensifée en post-levée quand on l’applique dans une émulsion huile-eau. Avec cette combinaison, on a pu obtenir unesuppression satisfaisante des plantules de mauvaises herbes à feuilles larges ayant jusqu’à 10 centimètres de hauteur. Toujours appliquer l’ATRAZINE480 avant que le maïs n’atteigne 30 centimètres de hauteur, afin de favoriser sa dégradation durant la saison de croissance. La combinaison d’ATRAZINE480 dans ces émulsions huile-eau s’est avérée particulièrement efficace à la suite de périodes de temps sec et très chaud, alors que les mauvaisesherbes sont plus difficiles à détruire.
REMARQUE: La pulvérisation d’ATRAZINE 480 dans des émulsions huile-eau, particulièrement par temps froid, peut affecter le maïs. Pulvérisée seule-ment avec de l’eau, l’ATRAZINE 480 ne présente aucun risque pour le maïs. Ne pas ajouter d’herbicide de type hormonal, comme 2,4-D, MCPA, MCPBet dicamba, ni d’autres herbicides aux combinaisons d’emulsion huile-eau et d’ATRAZINE 480. Le danger d’endommager d’autres cultures par la dérivedu brouillard pulvérisé augmente quand on utilise l’ATRAZINE 480 dans une émulsion huile-eau. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

INSTRUCTIONS POUR MÉLANGER ET PULVÉRISER:
Ce produit ne devrait jamais être mélangé, ni versé en dedans de 30 mètres des puits, lacs, cours d'eau, étangs ou puisards, afin d'éviter la conta-mination possible des eaux superficielles ou souterraines. Quand c'est possible, utiliser un réservoir intermédiaire pour remplir le réservoir du pulvérisa-teur.
Étapes du mélange:

1. L'équipement de pulvérisation devrait être rincé à fond avec de l'eau propre avant de mélanger l'ATRAZINE 480.
2. Remplir le réservoir à moité (1/2) plein avec le liquide de pulvérisation. Commencer une agitation douce.
3. Verser la quantité requise de poudre mouillable ou de granules mouillables, s'il y a lieu.
4. Remplir le réservoir aux trois quarts (3/4) et ajouter l'ATRAZINE 480 et les autres produits liquides, le cas échéant.
5. Remplir le réservoir aux neuf dixièmes (9/10) et ajouter le concentré émulsifiable, les solutions liquides ou les huiles émulsifiables, selon les besoins.Si l'on ajoute des huiles émulsifiables, éviter toute agitation excessive afin d'empêcher le mélange de former une masse graisseuse qui se déposeraitau fond.
6. Finir de remplir le réservoir. Maintenir une agitation douce durant les travaux de mélange et de pulvérisation.
7. Ne pas laisser reposer le mélange sans agitation.
8. Quand on utilise un mélange composé d'ATRAZINE 480 et d'une huile émulsifiable, nettoyer le réservoir immédiatement après le traitement en util-isant un détergent fort et de l'eau propre.
    - Pression de pulvérisation entre 200 et 300 kPa
    - Volume de pulvérisation d'au moins 150 litres par hectare
    - Tamis de 16 mailles au pouce carré pour l'orifice d'aspiration, et de 50 mailles ailleurs sur le pulvérisateur

RENSEIGNEMENTS D'APPLICATION – MAÏS

MODE D'EMPLOI:
Appliquer l'atrazine à la quantité maximale de 1,5 kg m.a./ha par année en traitement prélevée ou postlevée, mais avant que le maïs n'ait atteint 30cm de haut. On peut effectuer un ou deux traitements par année, mais la quantité maximale d'atrazine qu'on peut appliquer en une année ne doit pasdépasser 1,5 kg m.a./ha. L'atrazine peut être appliquée seule ou en mélange en cuve avec un pesticide homologué à cette fin. Consulter les instruc-tions concernant ces produits pour d'autres instructions. Ne pas récolter les cultures avant l'écoulement d'un délai de 45 jours suivant l'application surle maïs sucré, ou d'un délai de 60 jours dans le cas du maïs de grande culture.

POUR LES TRAITEMENTS DE PRÉ-SEMIS INCORPORÉ ET DE PRÉ-LEVÉEAVEC L'ATRAZINE 480 SEULE:

TYPE DE SOL	**TAUX D'APPLICATION/HA**
sols légers et sablonneux	2,1 - 3,1* L d'ATRAZINE 480
terres franches et argileuses	3,1 Ld'ATRAZINE 480

*Utiliser la dose élevée contre des infestations sérieuses de mauvaises herbes.
S'il ne pleut pas dans un délai de 10 jours, un travail superficiel du sol deviendra nécessaire.
L'ATRAZINE 480 peut être appliquée sous forme de pulvérisation générale ou comme traitement en bandes. EMPLOYER PROPORTIONNELLEMENT MOINS D'HERBICIDE POUR UNE APPLICATION EN BANDES.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR POUR TRAITEMENT DE PRÉ-SEMIS INCORPORÉ (maïs d'ensilage, fourrager ou sucré):

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	**QUANTITÉS DE PRODUITS**	
Mauvaises herbes à feuilles larges et folle avoine	2,1 à 3,1 L/ha d'ATRAZINE 480	
Souchet comestible, mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles	2,1 à 3,1 L/ha + d'ATRAZINE 480	1,25 à 1,75 L/ha de DUAL II Magnum 1)

Si on a l'intention de travailler le sol après la pulvérisation, ne pas incorporer l'ATRAZINE 480 à plus de cinq (5) centimètres de profondeur.
CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES AUTRES PRODUITS UTILISÉS DANS LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR, POUR SE FAMILIARISER AVEC LESMODES D'EMPLOI ETLES LIMITATIONS.
1) Dans l'est du Canada uniquement.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR POUR TRAITEMENT DE PRÉ-LEVÉE (maïs d'ensilage, fourrager ou sucré):

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	QUANTITÉS DE PRODUITS	
Mauvaises herbes à feuilles larges et folle avoine	2,1 à 3,1 L/ha d'ATRAZINE 480	
Mauvaises herbes à feuilles larges, folle avoine et mauvaises herbes qui tolerant les triazines*	2,1 à 3,1 L/ha + d'ATRAZINE 480	1,25 L/ha de BANVEL II 1) 2)
Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles	2,1 à 3,1 L/ha + d'ATRAZINE 480	1,25 à 1,75 L/ha de DUALII Magnum 2)
Graminées annuelles, mauvaises herbes à feuilles larges et mauvaises herbes qui tolèrent les triazines*	2,1 à 3,1 L/ha + d'ATRAZINE 480 +	1,25 à 1,75 L/ha de DUAL II Magnum 1,25 L/ha de BANVEL II 1) 2)

*Ce mélange en réservoir permettra de supprimer les formes tolérantes aux triazines des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de BANVEL II.CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES AUTRES PRODUITS UTILISÉS DANS LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR, POUR SE FAMILIARISER AVEC LES MODES D'EMPLOI ET LES LIMITATIONS.

Pour assurer une suppression uniforme des mauvaises herbes, il faut préparer un lit de semence ferme et bien égalisé, exempt de grosses mottes et dedébris en surface. **Ne pas utiliser l'ATRAZINE 480 sur des lits de semence trop meubles et raboteux.**

1) APPLIQUER SUR LE MAÏS FOURRAGER SEULEMENT.

2) Dans l'est du Canada uniquement.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR POUR TRAITEMENT DE POST-LEVÉE (maïs d'ensilage, fourrager ou sucré):

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	**QUANTITÉS DE PRODUITS**	
Mauvaises herbes à feuilles larges et folle avoine	2,1 à 3,1 L/ha + d'ATRAZINE 480	17 L/ha d'huile agricole émulsifiable
	2,1 à 3,1 L/ha + d'ATRAZINE 480	2,75 à 5,5 L/ha de CONCENTRÉ OIL XA**
Mauvaises herbes à feuilles larges, folle avoine et mauvaises herbes qui tolerant les triazines*	2,1 à 3,1 L/ha + d'ATRAZINE 480	1,25 L/ha de BANVEL II 1) 2)
Graminées annuelles, et mauvaises herbes à feuilles larges	2,1 à 3,1 L/ha + d'ATRAZINE 480	1,25 à 1,75 L/ha de DUALII Magnum 2)

*Un mélange en réservoir avec BANVEL II permettra de supprimer les formes tolérantes aux triazines des mauvaises herbes énumérées sur les etiquettes de ces produits.

CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES AUTRES PRODUITS UTILISÉS DANS LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR, POUR SE FAMILIARISER AVEC LESMODES D'EMPLOI ETLES LIMITATIONS.

**La quantité de CONCENTRÉ OIL XA à utiliser dépend du volume d'eau. Employer 300 litres d'eau par hectare à la dose élevée.
1) APPLIQUER SUR LE MAÏS FOURRAGER SEULEMENT.
2) Dans l'est du Canada uniquement.

- TOUJOURS APPLIQUER L'ATRAZINE 480 AVANTQUE LE MAÏS N'ATTEIGNE 30 CENTIMÉTRES DE HAUTEUR.
- LE MAÏS POURRAIT ÊTRE ENDOMMAGÉ SI L'ATRAZINE 480 EST APPLIQUÉE DANS UNE ÉMULSION HUILE-EAU ALORS QUE LA CULTURESUBITUN STRESS.
- UTILISER UNIQUEMENTDES HUILES AGRICOLES OU DES CONCENTRÉS D'HUILE DONTL'USAGE ESTAPPROUVÉ AVEC L'ATRAZINE 480.
- LES HUILES CONTAMINÉS PAR DE L'EAU OU D'AUTRES MATIÈRES ÉTRANGÈRES PEUVENTCAUSER DES PROBLÈMES DECOMPATIBILITÉ, DES AVARIES AUX CULTURES OU LES DEUX.

AVERTISSEMENT:
Après l'application de l'ATRAZINE 480, ne semer rien d'autre que du maïs, car toute autre culture pourrait être endommagée. Un an après le traitementselon les quantités indiquées ci-dessus, il n'y a virtuellement plus aucun danger pour la plupart des autres cultures. La betterave à sucre et le tabac sonttoutefois sensibles à l'ATRAZINE 480 et on devra s'abstenir d'en cultiver dans les champs traités avec l'ATRAZINE 480 l'année précédente. Lorsqu'il ya de longues périodes de temps sec durant l'année du traitement, les cultures subséquentes, comme les haricots blancs, les oignons, les pois, lestomates et les navets, pourraient être endommagées. Ces avaries deviennent plus probables si les plantules sont soumises à des périodes de stresscomme, par exemple, durant des périodes de temps très chaud et sec. S'il pleut suffisamment pour provoquer de l'érosion, le sol contenant l'ATRAZINE480 pourrait être entraînées des terres plus basses ou des cultures actuelles ou subséquentes, à l'exception du maïs, pourraient être endommagées.UN BON TRAVAIL DU SOL, Y COMPRIS UN LABOURAGE, DEVRAIT PRÉCÉDER L'ENSEMENCEMENT DE CULTURES AUTRES, QUE LE MAÏS.LABOURER LA TERRE À PLAT, SANS FORMER DE SILLONS. PULVERISÉ DE FAÇON NON UNIFORME OU EN QUANTITÉ SUPÉRIEURE À CELLE QUI EST RECOMMANDÉE, L'HERBICIDE ATRAZINE 480 N'ENDOMMAGERA PAS LE MAÏS; PAR CONTRE, IL RISQUE D'AVARIER LES CULTURES ULTÉRIEURES AUTRES QUE LE MAÏS.

PRÉCAUTIONS:
GARDER HORS DE LAPORTÉE DES ENFANTS.
Produit nocif s'il est avalé. Éviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau.Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Quand on applique ce produit, il faut porter des gants résistant aux produits chimiques uncouvre-tout par-dessus un pantalon et une chemise à manches longues, ainsi que des bottes résistantes aux produits chimiques. En outre, porter desgants résistants aux produits chimiques lorsqu'on procède à l'entretien du pulvérisateur et durant son nettoyage. Les personnes qui participent auxtravaux de mélange ou de remplissage devraient porter les vêtements mentionnés précédemment, des gants résistants aux produits chimiques et unécran facial.

Ne pas boire ni fumer quand on utilise ce produit. Porter chaque jour des vêtements fraîchement lavés. Bien se laver les mains et le visage avant demanger, boire, fumer ou utiliser la toilette. Ranger et laver tous les vêtements protecteurs séparément de la lessive familiale. Les laver avec un déter-gent dans une eau très chaude avant de les rendosser. Éviter la contamination des aliments et des moulées, des sources d'eau domestique oud'irrigation, des lacs, des cours d'eau et des étangs. Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire d'aucun genre de système d'irrigation. Utiliser le produit uniquement sur les cultures qui sont énumérées sur l'étiquette. Ne pas l'appliquer à des doses supérieures à 3,1 litres par hectare.ENTREPOSER DANS UN ENDROIT SEC.

Les emplacements d'emmagasinage en vrac doivent être protégés par une digue imperméable qui n'est pas faite de terre, tout autour et en dessous duréservoir. Cette digue doit être assez grande pour retenir et contenir 110 pour cent de la capacité du plus gros réservoir.

MAÎTRISE DE LA DÉRIVE PENDANT DES TRAITEMENTS TERRESTRES :RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :
Utiliser des bonnes méthodes de lutte antiparasitaire et pulvériser le produit uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'activité ou d'habitation humaine, comme des résidences, des chalets, des écoles ou des parcs, est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, de la température ambiante, de l'équipement d'épandage et des réglages du pulvérisateur employé pour l'épandage du produit. Pour protéger leshabitats non visés, il faut éviter toute pulvérisation excessive ou sa dérive vers des masses d'eau ou d'autres endroits écologiquement vulnérables.C'est l'interaction entre plusieurs facteurs relatifs à l'équipement et au climat qui détermine le risque de dérive du produit pulvérisé. Par conséquent, l'applicateur doit tenir compte de tous ces facteurs avant de prendre une décision quant au traitement.
APPLICATION TERRESTRE :Éviter toute pulvérisation hors cible et sa dérive sur des habitats aquatiques vulnérables. Une zone tampon appropriéeest requise entre le point aval d'une application directe et le bord le plus près des écosystèmes aquatiques vulnérables tels que les marécages, les coulées, les étangs, les fondrières, les terres humides, les lacs, les rivières et les cours d'eau qui sont situés à la périphérie de la surface à traiter. Nepas pulvériser ce produit durant des périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle par rafales.En ce qui concerne les rampes d'épandage au sol, on doit prévoir, pour la protection des habitats aquatiques (énumérés ci-dessus), une zone tampon de 30 mètres lorsqu'on mélange le produit ou qu'on remplit l'appareil, et une zone tampon de 10 mètres pour la pulvérisation elle-même.
PULVÉRISATION :Les personnes qui manoeuvrent le pulvérisateur doivent être protégées contre la dérive ou le brouillard du produit. On trouvera des renseignements additionnels concernant la maîtrise de la dérive lors d'une APPLICATION TERRESTRE dans la section intitulée "MAÎTRISE DE LA DÉRIVE PENDANT DES TRAITEMENTS TERRESTRES." Si l'on effectue une pulvérisation à faible densité, un recouvrement total et un épandage complet sont essentiels pour profiter des résultats les plus efficaces possibles. Programmer les traitements en tenant compte des conditions atmosphériques locales. Consulter les conseillers agricoles de la région pour obtenir des informations spécifiques au sujet de l'utilisation du produit.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements surles concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

PREMIERS SOINS:
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement lapeau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centreanti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur letraitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INGESTION**:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur letraitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir àmoins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer parla bouche à une personne inconsciente.
EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nomdu produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche àobtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:
Conditions médicales connues pour s'aggraver:

- Les personnes qui sont connues pour être sensibles à l'atrazine ne doivent pas s'exposer à ce produit.
- Les personnes qui ont des antécédents d'allergie ou de dermatite doivent prendre des précautions particulières quand elles manipulent ce produit.

NOTE AU MÉDECIN: L'atrazine est un herbicide du groupe de s-triazines. Il n'y en a pas d'antidote spécifique. En cas d'ingestion d'une grande quan-tité et de vomissement insuffisant, faire un lavage d'estomac. En cas d'ingestion d'une petite quantité ou pour en absorber le reste, on peut administrer une suspension de 30 à 50 g de charbon activé.

ÉLIMINATION:
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange de pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme deréglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Tous les autres herbicides nommés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.